

CONSEIL MUNICIPAL DU 13 SEPTEMBRE 2006

➤ RECENSEMENT COMPLEMENTAIRE DE LA POPULATION EN OCTOBRE 2006 : fixation du taux de vacation de l'agent recenseur

Monsieur le Maire informe le Conseil que la commune de Cunac remplit les conditions nécessaires pour procéder à un recensement complémentaire. Celui-ci se déroulera au mois d'octobre 2006. Il faut donc nommer un agent recenseur. Le financement de cette opération est pris en charge par le budget communal.

Après en avoir délibéré, le Conseil fixe le taux de vacation qui sera accordé à cet agent à 6 € (montant brut) par feuille de logement.

➤ DECISION MODIFICATIVE AU BUDGET PRIMITIF (BP) 2006 DU SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'emprunt relais de 200 000 € réalisé en 2005 pour les travaux d'assainissement (Route de Saint-Juéry, Puech Mourié, le Vialar) auprès de Dexia crédit local pour une durée de trois ans.

Actuellement, la commune ne règle que les intérêts, en application des clauses de révision portées dans les contrats de prêts, le crédit local nous communique les taux d'intérêts applicables aux prochaines échéances. Afin de réajuster le montant des intérêts à régler, le Maire propose au Conseil d'effectuer une modification d'ouverture de crédits.

➤ DECISIONS MODIFICATIVES AU BP 2006 DE LA COMMUNE

➔ Annulation d'un titre de recette

Monsieur le Maire fait part au Conseil que la commune a perçu à tort un montant de 200 € du Syndicat Départemental d'Electrification du Tarn (SDET) en 2005. Il y a donc lieu de procéder à l'annulation du titre du SDET.

➔ Sinistre incendie bâtiment communal du 13 avril 2006

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil :

⇒ d'une part, le courrier du Cabinet d'expertises de la compagnie d'assurance adressant une « *lettre d'acceptation* » pour le montant des dommages évalués à 179 970,19 € TTC dont le montant de 164 366,93 € TTC d'indemnités immédiates.

⇒ d'autre part, la facture relative aux travaux de dépollution des locaux qui s'élève à la somme de 17 889,77 € TTC.

⇒ et enfin, le règlement des dommages immobiliers par l'assurance par chèque bancaire pour la somme de 164 366,93 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide d'autoriser monsieur le Maire à signer la lettre d'acceptation de dommages, à faire procéder au règlement des travaux de dépollution dont le montant est inclus dans l'indemnisation de l'assurance, à procéder à l'encaissement de l'indemnité du sinistre.

Pour répondre à la question d'un conseiller, monsieur le Maire indique que la location des bâtiments provisoires relève de la procédure privée entre le gérant de l'épicerie et son assurance, la mairie ne paie rien.

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de réfléchir sur l'avenir du bâtiment sinistré (foyer, infirmière, épicerie-bar).

➤ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

➔ Subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire propose au Conseil de verser une subvention exceptionnelle à l'Association « Comité d'Animations de Cunac » d'un montant de 132 €. Cette subvention correspond au montant des frais connus pour la pose de compteurs et la fourniture de l'électricité nécessaire à la Fête locale.

➔ Subventions aux associations

Monsieur le Maire rappelle qu'une somme globale avait été inscrite au compte 6574 concernant les subventions de fonctionnement aux Associations. Dans sa séance du 24 mai 2006, le Conseil avait fixé les subventions à verser à quelques associations. Aujourd'hui, monsieur le Maire propose aux conseillers d'attribuer leur subvention aux autres associations ayant transmis leurs bilan et compte-rendu d'Assemblée générale.

➤ EXTENSION DE LA COMPETENCE C2A : développement des activités de pleine nature

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve l'extension des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois (C2A). Cela concerne d'une part, le développement des activités de pleine nature par la structuration d'un réseau de chemins de randonnée et de découverte et d'autre part, la valorisation du patrimoine de l'agglomération (schéma, charte signalétique, promotion).

La compétence ne couvre pas la construction, l'aménagement, le balisage et l'entretien des chemins.

➤ ORGANISATION DES EMPLOIS

Monsieur le Maire expose au Conseil les résultats de l'étude des charges réalisées pour l'emploi du personnel communal suite aux évolutions enregistrées à partir de septembre 2006. Il propose la création d'un contrat à durée déterminée, d'une durée de 20 heures hebdomadaires et de le transformer en Contrat d'Accompagnement dans l'emploi (CAE) dès que possible.

➤ LOCATION MATERIEL COMMUNAL POUR REPAS DE QUARTIER

Dans le but de faciliter ces manifestations qui entretiennent un caractère de franche cordialité dans les relations de voisinage, monsieur le Maire propose au Conseil de louer gratuitement aux organisateurs les bancs, tables, chaises, et de mettre à leur disposition gratuitement, et si elle est libre, la salle des fêtes pour un repli en cas de mauvais temps.

➤ Questions diverses

➔ Rentrée des classes

Celle-ci s'est très bien passée, la 6^{ème} classe a été terminée en temps utile. Le préau sera réalisé pendant les vacances de la Toussaint.

➔ Rentrée au CFA

Elle a débuté le 11 septembre 2006 et va s'étaler sur trois semaines (à raison de 300 élèves par période).

➔ **Le rond-point route de Millau « giratoire des Combettes »** va bientôt fonctionner. L'accès à Cunac par la Route de Millau s'effectuera par le rond-point sur la nouvelle voie Route des Templiers. L'accès actuel (tronçon de la Route des Templiers) sera interdit à la circulation et définitivement fermé.

➔ **Albibus** vient sur Cunac depuis le 4 septembre 2006, le départ s'effectue à 7 h 10 le matin sur la place de la Grèze, puis à 7 h 12 au Patut du Vialar.

Monsieur le Maire signale pour information que le jeudi 7 septembre 2006, le bus transport vers le marché de Saint-Juéry n'est pas passé aux heures habituelles en raison d'un problème de compréhension des horaires entre les chauffeurs.

Le service du marché a bien été repris par Albibus et fonctionnera comme auparavant.